

1822. Index to the Journals.

HOUSE of Assembly.

A Special Committee appointed to keep up a good understanding with them, 16.

——Messages from them,

With Bills—See, Bills.

To communicate their Resolution respecting the appointment of a Committee to keep up a good correspondence between the two Houses, 14.

With Resolutions complaining of discourse and language used and held in the Legislative Council, by a Member of that House, against the honor and loyalty of the Assembly, desiring that the same be laid to the charge of the said Member, and that this House do proceed in justice upon the said charge, and inflict on him a punishment adequate to the offence, &c. 53, and with copies of the proceedings of the Assembly on that subject, 54.

Legislative Council's answer to the above Message, 57.

——Agreeing to Bills sent down with amendments, 85.

——Agreeing to amendments made by the Council to their Bills, 89.

Requesting that Members of the House may be examined before Committees appointed by the Assembly, 82, 80.

With Plans, Proofs, Evidences and Documents relating to private Bills, 29, 85.

HOUSE, Call of the, 24.

Members in Town and its vicinity summoned to attend, 24, 44.

——Attends upon His Excellency the Governor in Chief, with Addresses, 14, 42.

INSANE Persons in the District of Montreal and Three-Rivers. Report of the Commissioners for their relief, 16, 17.

INSTRUCTION to Committees, 27. See, Committees of the whole House appointed.

INTERNAL Communications. See, Commissioners.

JOURNALS of the Session.

Sub-Committee appointed to peruse them, 11.

Entry in them read, upon motion, 22.

Motion for printing them in both Languages, with an Index, 81.—Consideration of it postponed, Ibid. It is considered, 82. Motion in amendment made and rejected. The main motion is agreed to, 83.

Printed copies of them to be sent to the Justices of the Courts of King's Bench in this Province, who are not Members of the House, 89.

Index des Journaux. 1822.

GOVERNEUR en Chef—Messages de Sa part.

Relativement à la nécessité d'accorder une autre Somme d'Argent pour parachever la Prison Commune des Trois-Rivières, 68. Vote d'une Adresse de Remercimens à Son Excellence. Membres nommés pour la présenter, 69. Rapport, 73.

Recommandant la Bâtisse d'une Prison dans le Village de Sherbrooke, afin de protéger les Habitans des Townships de l'Est. Vote d'une Adresse de Remercimens. Membres nommés pour la présenter, 69. Rapport, 73.

Pour informer la Chambre, que comme il ne sera pas en son pouvoir d'avancer les Sommes d'argent nécessaires au besoin du Gouvernement, sur sa propre responsabilité, il a fait une demande à l'Assemblée des subsides requis pour défrayer les Dépenses des différens Etablissements locaux, et recommander au Conseil Législatif de concourir dans tout Bill à cet effet, 72. La Chambre en Comité sur le dit Message. Rapport d'une Adresse de Remercimens. Elle est adoptée. Membres nommés pour la présenter, 73. Rapport de la Réponse de Son Excellence, 75.

GOVERNEMENT Civil de la Province du Bas-Canada.

Les Comptes du Revenu et de la Dépense d'icelui sont mis devant la Chambre par un Message du Gouverneur en Chef, 18.

Une Estimation de la Somme qui sera probablement requise pour le Soutien d'icelui, est aussi mise devant la Chambre de la même manière, 19.

GREFFIER du Parlement,

Il met devant la Chambre une Copie des Comptes contingens de la Chambre, depuis 1809 jusqu'à 1821, 11.

Il lui est ordonné de mettre devant la Chambre une copie certifiée d'un Bill réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 43.

Il met devant la Chambre un Etat des Dépenses encourues dans son office depuis la dernière Session, 85. Voyez, Comptes.

——De la Couronne en Chancellerie. Il est présent dans la Chambre et lit les Titres des Bills présentés pour la Sanction Royale, 91, 92.

HARANGUES. Voyez, Gouverneur en Chef, et Orateur de la Chambre d'Assemblée.

HAUT-Canada.

Rapport des Commissaires sous l'Acte de la 58 Geo. III. Cap. 10.

INSTRUCTION aux Comités, 27. Voyez, Comités de toute la Chambre nommés.

JURISDICTION Civile, demandée par les Habitans des Townships de l'Est. Voyez, Pétitions.